



Dice'Lexique  
Association loi 1901  
Chez Jonathan  
SORNETTE-FRANCHI  
11 avenue de la 1<sup>er</sup> armée  
69480 Anse

Association n° : W691085197  
Téléphone : 06 51 91 91 64  
Email : dicelexique@gmail.com

# Conditions Générales de Vente pour l'événement « A Fable ! »

## Préambule

L'événement "A Fable" est organisé par l'association Dice'Lexique (Siège : 11 avenue de la 1<sup>er</sup> armée, 69480 Anse. Association n°W691085197.)

L'achat d'une place visiteur pour "A Fable" implique l'acceptation expresse, préalable, pleine et entière par le Client des présentes Conditions Générales de Vente.

## 1. Article 1 : Définition de l'événement

- 1.1 L'événement commence le jeudi 26 mai 2022 à 14h et se clôt le dimanche 29 mai 2022 à 15h.
- 1.2 L'événement se déroule dans le cadre du Château des Tours à Saint-Etienne-la-Varenne (69460).
- 1.3 L'accès aux mineurs de moins de 15 ans est strictement interdit. Pour les mineurs de plus de 15 ans, une autorisation parentale est obligatoire. Les organisateurs se réservent le droit de refuser l'entrée en cas de manquement sans aucune possibilité de remboursement.
- 1.4 "A Fable" est un événement privé, réservé aux seuls membres de l'association Dice'Lexique.

## 2. Article 2 : Prix

- 2.1 Il est inclus dans le prix de base, une cotisation annuelle de cinq euro (5€) à l'association Dice'Lexique.
- 2.2 Le prix des billets (valeur faciale) est indiqué au recto du billet en Euros Toutes Taxes Comprises incluant tous les frais.
- 2.3 Toutes les commandes, quelles que soient leur origine, sont payables en euros.
- 2.4 L'association Dice'Lexique se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment mais les produits seront facturés sur la base des tarifs en vigueur au moment de l'enregistrement des commandes.
- 2.5 Seuls les paiements effectués par les plateformes HelloAsso ([www.helloasso.com](http://www.helloasso.com)) ou Billet Web ([www.billetweb.fr](http://www.billetweb.fr)) seront pris en compte. Les Conditions Générales de Vente des plateformes sont applicables pour le paiement.
- 2.6 L'option "Barbecue" inclus l'accès au barbecue du dimanche 16 mai à midi, à partir de 9h le matin et jusqu'à 15h, heure de fin de la convention.

### **3. Article 3 : Différent tarifs**

- 3.1 Le « Pass visiteur 3 jours », donne accès à la convention du jeudi 26 mai 2022 15h au dimanche 29 mai 2022 à 7h.
- 3.2 Les arrivées se font le jeudi, vendredi et samedi à 14h et les départs sont au plus tard le lendemain matin à 07h.

### **4. Article 4 : L'hébergement**

- 4.1 Le « Pass visiteurs 3 jours » n'inclut pas le logement sur place.
- 4.2 Il est strictement interdit de loger sur le lieu de l'événement en dehors des dortoirs prévus à cet effet. Les tentes, van, camping-cars et autres véhicules aménagés ne pourront pas stationner sur le site.

### **5. Article 5 : Les repas et buvette**

- 5.1 Dans le « Pass visiteur 3 jours », est inclus : trois dîners.
- 5.2 Les repas s'entendent hors boissons.
- 5.3 Il ne sera pas vendu d'alcool aux mineurs ou à toutes personnes présentant un état d'alcoolisation avéré.
- 5.4 Les allergies alimentaires doivent être signalées aux organisateurs au moment de l'achat de la place ou en dernier lieu à l'arrivée au gîte. En cas de manquement, l'association Dice'Lexique ne pourra être tenue responsable des éventuelles conséquences.

### **6. Article 6 : Les activités**

- 6.1 L'ensemble des activités sont en accès libre pour les personnes s'étant acquittées du droit d'entrée sur l'événement sur la durée pour laquelle elles ont souscrit.
- 6.2 Pour les parties à inscription, et en cas de litiges, seul le module d'inscription en ligne fera foi.
- 6.3 En cas de dégradation volontaire des jeux prêtés, la ou les personnes concernées pourront être tenues responsables.

### **7. Article 7 : Mesures sanitaires liées à l'épidémie de COVID-19**

Si au moment de l'événement « A Fable 4 » l'épidémie de COVID-19 est toujours en cours, les organisateurs pourront être dans l'obligation de mettre en place les règles suivantes.

- Obligation d'avoir un masque à disposition dans les lieux clos ou lorsque la distanciation physique ne peut être respecté
- Nettoyage régulier des mains, notamment avant et après l'utilisation des jeux en accès libres. Le lavage des mains est à la responsabilité des joueurs, le gel hydroalcoolique ne sera pas fourni
- Respect des mesures qui pourrait être imposées par les pouvoirs publics au moment de l'événement

### **8. Article 7 : Annulation et remboursement**

- 8.1 En cas d'annulation d'un « Pass » avant le 25 avril 2022, l'acheteur sera remboursé de ses frais d'inscription sur lesquels seront retenus cinq euros (5€) de frais de gestion. Au-delà de cette date, aucun remboursement ne sera effectué.
- 8.2 Si l'événement « A Fable 4 » venait à être annulé suite au COVID-19 (interdiction administrative de rassemblement...) les remboursements seront faits sur la base d'une annulation. A savoir que quinze euros (15€) ne seront pas remboursé. Si une solution de remboursement plus favorable était possible (via nos assurances), elle sera mise en place et détaillée le cas échéant.